

de démonstration grandit sans cesse. On y étudie à chacune d'elles le travail de la ferme aussi bien que les cultures et les variétés diverses adaptables à chaque région. On y donne, à l'occasion, des démonstrations d'élevage et on y tient des concours de classement. En 1936 il y a eu 147 réunions de ce genre, auxquelles assistèrent 16,149 personnes, soit une moyenne de 110 à chacune des réunions. Celles-ci sont organisées par l'inspecteur local avec la collaboration des représentants des ministères fédéral et provinciaux.

Rétablissement agricole des prairies.—La loi du Rétablissement Agricole des Prairies fut adoptée en 1935 pour venir en aide aux régions agricoles des Provinces des Prairies qui, au cours des dernières années, eurent tant à souffrir de la sécheresse et de l'érosion. Conformément aux dispositions de cette loi, les fermes expérimentales du Dominion inaugurèrent un vaste programme d'études et de travaux de démonstration dans le but de trouver les meilleurs moyens de pallier les effets de la sécheresse, de prévenir l'érosion et de restaurer les terres abandonnées et érodées. L'un des buts importants de ce programme est de créer un mouvement concerté parmi les fermiers en vue de leur propre réhabilitation.

Les différentes entreprises tentées en vertu du programme de rétablissement sont:—

(1) *Les sous-stations expérimentales régionales.*—Ce sont des fermes privées administrées à forfait comme avant-postes des fermes expérimentales du Dominion et chargées d'étudier et de démontrer les meilleures méthodes de culture dans des conditions de sécheresse et d'érosion. Quarante et une de ces sous-stations ont été établies dans la région affectée.

(2) *Les travaux de restauration.*—Ces travaux ont été entrepris dans plus de trente endroits de la région affectée par la sécheresse, dans le but de déterminer les meilleurs moyens de restaurer les terres érodées à l'agriculture ou de les recouvrir d'herbe pour prévenir l'érosion future. Ils s'étendent à toutes les stations d'expérimentation et de démonstration, des plus grandes aux plus petites.

(3) *Associations pour l'amélioration de l'agriculture.*—Afin d'assurer un mouvement concerté parmi les fermiers en vue de résoudre les problèmes locaux de la sécheresse et de l'érosion, 34 associations pour l'amélioration de l'agriculture ont été fondées. En vertu du programme de rétablissement, ces associations reçoivent, en même temps que des directives, une assistance matérielle et financière.

(4) *Plantation d'arbres.*—Partout dans les Provinces des Prairies, des arbres sont gratuitement à la disposition des fermiers. Ceux-ci bénéficient en plus d'une attention spéciale de la part des diverses agences de rétablissement, qui aident à établir des zones d'abri et à combattre l'érosion.

(5) *L'eau.*—Conformément aussi au programme de rétablissement, des services d'ingénieurs et de l'aide financière sont à la disposition des fermiers pour leur aider à abreuver leurs animaux et dans leurs travaux d'irrigation dans les régions insuffisamment pourvues d'eau.

En plus de ces aspects principaux du programme de rétablissement, les fermes expérimentales du Dominion ont entrepris un travail considérable en ce qui concerne la production du mil à gazon, l'étude et la cartographie du sol et autres problèmes nés de la sécheresse et de l'érosion, et un nouveau laboratoire pour les études du sol a été établi à Swift Current, en Saskatchewan.

Sous-section 2.—Ministères provinciaux de l'Agriculture.*

Île du Prince-Edouard.—Le département de l'Agriculture est sous la direction d'un ministre et son personnel se compose d'un sous-ministre, d'un surin-

* Pour les publications des départements provinciaux de l'Agriculture voir l'entrée: publication des gouvernements provinciaux, à l'index alphabétique.